



Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Présents : MM. Dominique MICHAUD, Thierry MADER, Sylvie DUCUGNON, Aurore CHARPIOT
Nicolas BENEUX, Florence GOSSE, Josiane GOYET, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER, Pascal TIGNOLET

Absents excusés : Eric MUGNIER (Procuration à A. CHARPIOT), B. DUPUIS, F. JAILLET,
Sophie SOUBRIER

Secrétaire de séance : J. GOYET

Présents : 10 - Votants : 11

ELUS

❖ FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : D. MICHAUD

Vu le procès-verbal du 27 mai 2020 d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du maire et des adjoints au Maire et fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu l'arrêté municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonction du Maire à Mme Aurore CHARPIOT, 4^{ème} adjointe, déléguée pour exercer les fonctions relevant du domaine affaires scolaires, du domaine de l'environnement et la gestion des agents faisant fonction d'ATSEM,

Vu la lettre de démission de Mme CHARPIOT des fonctions de 4^{ème} adjointe au Maire en date du 8 novembre 2021, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 1^{er} décembre 2021,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas remplacer Mme CHARPIOT et de fixer le nombre des adjoints au Maire à trois (3) adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **FIXE à TROIS** le nombre des **adjoints au Maire** de la Commune de CHAMPVANS et **DIT** que le tableau municipal sera recomposé en prenant compte de cette décision.

Vote : 8 Pour – 2 Abstention - 1 Contre

❖ INDEMNITES DE FONCTIONS

Rapporteur : D. MICHAUD

- Vu le procès-verbal du 27 mai 2020 d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du maire et des adjoints,

- Vu l'indice brut de la fonction publique fixé par décret n°2010-761 du 7/07/2010 s'élevant au 1/07/2019 à 3 889.40 €,

- Vu la délibération du 14 décembre 2021 fixant à trois le nombre des adjoints au Maire de la Commune,

- Vu l'arrêté du Maire en date du 14 décembre 2021 portant délégation aux adjoints et à un conseiller municipal,

Les adjoints et M. MILLOT s'étant retirés successivement du lieu de séance,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MICHAUD, Maire,

► **DECIDE** d'allouer à compter du 14 décembre 2021 :

Indemnité mensuelle alloué à	Fonction	Taux (en % de l'indice 1027)	Montant Brut Mensuel
M. Thierry MADER	1^{er} Adjoint	18.066 %	702.66 €
Indemnité mensuelle alloué à	Fonction	Taux (en % de l'indice 1027)	Montant Brut Mensuel
Mme Sylvie DUCUGNON	2^{ème} Adjointe	18.066 %	702.66 €
Indemnité mensuelle alloué à	Fonction	Taux (en % de l'indice 1027)	Montant Brut Mensuel
M. MUGNIER Eric	3^{ème} Adjoint	18.066 %	702.66 €
Indemnité mensuelle alloué à	Fonction	Taux (en % de l'indice 1027)	Montant Brut Mensuel
M. Hervé MILLOT	Conseiller délégué	5.20 %	202.25 €

► **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et **PREND ACTE** qu'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées (art. l2123-20-1, II, 2^e alinéa) est joint à la présente délibération.

Vote : 9 Pour – 1 Abstention - 1 Contre

Affiché le 16 décembre 2021

Le Maire,
Dominique MICHAUD

